

Comment ça marche ?



1. Connectez-vous à **www.ville-fouesnant.fr**
2. Dès la page d'accueil, cliquez sur **votre mairie 24h/24 ou démarches**.
3. Créez votre **compte citoyen**.
C'est un espace personnel sur lequel vous pourrez vous connecter à chaque fois que vous aurez une demande en ligne à effectuer.
4. Réalisez votre démarche en ligne. Votre demande sera traitée par le service concerné.
5. Suivez le traitement de votre demande. Celle-ci sera prise en charge par un agent.
Une réponse vous est adressée sur le mail renseigné lors de la création de votre compte. Vous pouvez à tout moment vous connecter à votre compte pour consulter l'état d'avancement de votre dossier.

Il est possible d'adresser une demande à la mairie sans créer de compte citoyen, cependant celui-ci vous permet de gagner du temps et de simplifier de futures démarches en ligne que vous auriez à effectuer.

ATTENTION : mettez votre navigateur à jour. Privilégiez l'utilisation du navigateur Firefox.

Des tutoriels sont disponibles sur les sites internet de la Médiathèque et de la ville de Fouesnant.

Compte citoyen

Identifiant :

Mot de passe :



Besoin d'aide ?

Un accompagnement  
personnalisé vous est proposé

Contactez la mairie, un agent vous accompagnera pour la création de votre compte.

Enfance/Jeunesse	02 98 94 43 74
	enfance-jeunesse@ville-fouesnant.fr
Voirie/Travaux	02 98 51 62 92
	services-techniques@ville-fouesnant.fr
Ressources humaines	02 98 51 05 11
	ressources-humaines@ville-fouesnant.fr
Etat civil et élections	02 98 51 62 91
	etatcivil-elections@ville-fouesnant.fr
Solidarité	02 98 51 62 91
	affaires-sociales@ville-fouesnant.fr
Affaires générales, carte nationale d'identité et passeport	02 98 51 05 12
	accueil@ville-fouesnant.fr
Communication/ Vie associative	02 98 51 75 11
	communication@ville-fouesnant.fr

Des formations pour vous familiariser avec ce nouvel outil sont organisées à la Médiathèque

Stages d'initiation à l'informatique (ordinateur) et aux démarches en ligne.

Stage 1 : les jeudis 9, 16, 23 et 30 mars de 10h00 à 11h30

Stage 2 : les jeudis 4, 11, 18 mai et 1^{er} juin de 10h00 à 11h30

(La présence aux 4 journées est requise).

Apprendre à utiliser une tablette, à naviguer sur le site et à y effectuer des démarches en ligne.

Le vendredi 17 mars et le vendredi 12 mai de 14h00 à 15h30

Présentation des démarches en ligne, se créer un compte citoyen et faire une requête.

Samedi 21 janvier, lundi 30 janvier, lundi 27 février, samedi 11 mars, samedi 18 mars, lundi 3 avril, samedi 22 avril, samedi 13 mai ou samedi 3 juin de 9h30 à 11h00

(Pré-requis : avoir une adresse e-mail valide).

Inscriptions nécessaires auprès de la Médiathèque au 02 98 51 14 14.

Mairie de Fouesnant
Place du Général de Gaulle
CS 31073 - 29170 Fouesnant
Tél. 02 98 51 62 62 - Fax. 02 98 56 61 05
www.ville-fouesnant.fr

Fouesnant
les Glénan

Fouesnant-les Glénan,
une commune humaine
et connectée,
au service de tous

Le guide de vos démarches en ligne



24h / 24

Fouesnant
les Glénan

Les démarches en ligne à Fouesnant : un nouveau service de proximité



La ville de Fouesnant-les Glénan s'appuie sur les outils numériques de manière innovante afin de proposer de nouveaux services aux habitants. Elle s'inscrit ainsi dans la continuité de sa démarche globale de qualité, de proximité et de développement durable. L'objectif est de faciliter la vie quotidienne des usagers et de renforcer les liens entre tous.

- Qualité de service
- Accessibilité
- Proximité
- Simplicité

Les Fouesnantais peuvent solliciter la mairie 24h/24 par le biais du site internet www.ville-fouesnant.fr afin de réaliser des démarches très diverses liées à leur vie quotidienne.

Quelles démarches ?

Pour les particuliers

Il est possible de solliciter les services municipaux dans de nombreux domaines :

Communication :

se signaler comme nouvel habitant, se signaler comme professionnel.



Affaires générales :

signaler un animal ou un objet perdu, solliciter l'autorisation d'une ouverture temporaire d'un débit de boisson.



État civil et élections :

demander l'obtention d'une carte d'identité, d'un passeport, de copies d'actes d'état civil, d'un duplicata du livret de famille, s'inscrire sur les listes électorales, se faire enregistrer au recensement militaire.



Pour les associations fouesnantaises

Il est possible d'accéder également à de nouveaux services en ligne : se signaler comme nouvelle association, solliciter la mise à disposition de salles, de matériels, annoncer un événement.

Voirie et travaux :

signaler un problème de voirie, d'éclairage public ou un dépôt sauvage, solliciter une permission de voirie, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.



Solidarité :

demander un logement.



Ressources humaines :

adresser une candidature spontanée, candidater pour un contrat d'apprentissage, un emploi saisonnier ou un stage.

Enfance/Jeunesse :

inscription au restaurant scolaire, aux accueils périscolaires, aux Temps d'Activités Périscolaires, aux camps d'été.



Avantages :

- Simplicité de la démarche
- Traçabilité de la demande
- Efficacité dans le traitement
- Précision de la réponse